

Extrait du Fédération des Organismes Sociaux CGT

<http://www.orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article2844>

Droit d'alerte des syndicats de salariés de la branche AT-MP.

- Nos Professions - Sécurité Sociale -

Date de mise en ligne : lundi 29 janvier 2018

Fédération des Organismes Sociaux CGT

La mise en oeuvre de la précédente COG a entraîné une baisse des moyens (-19%) et des effectifs(-5,5%) de la branche AT-MP, qui a généré des difficultés de fonctionnement des services prévention des Caisses Régionales (CARSAT, CRAMIF) et CGSS comme de l'INRS et d'EUROGIP, et contribué à l'incidence constatée sur la santé des agents (troubles psychosociaux, arrêt de travail ,dépression, burn-out, tentative de suicide, etc.). Ces restrictions ont également impacté le nombre et la qualité des interventions vers les entreprises, et conduit à une perte d'expertise, voire un abandon de compétences dans certains domaines techniques (BTP, amiante, machines, etc.) comme administratifs (fautes inexcusables, réponses aux sollicitations des entreprises, incitations financières, etc.).

[Lire la suite...](#)